

■ **S-PROTIME Sàrl**, à Lancy, mise à disposition de personnel temporaire (FOSC du 11.02.2003, p. 8). La part de l'associée S-CFAO INTERNATIONAL SA a été réduite de CHF 49'000 à CHF 48'000 et cédée à concurrence de CHF 1'000 à Veya Olivier Charly, de Rebévelier, à Nyon, nouvel associé pour une part de CHF 1'000. Statuts modifiés le 14.04.2003.
Journal no 4528 du 16.04.2003
(00964598 / CH-660.0.289.003-7)